



DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMÔNE

\*\*\*

Séance ordinaire du 30 mars 2023  
Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35  
Délibération publiée sur le site de la Commune

\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le trente mars à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

**PRÉSENTS** : Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Cédric BEN AMMAR, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

**POUVOIRS** :

Annaëlle CHATELAIN qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;  
Ayda HADIZADEH qui avait donné pouvoir à Frédéric MOREIRA ;  
Serge GOUGEROT qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN ;  
Ali BOUGAA qui avait donné pouvoir à Laurence MARINIER ;  
Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;  
Elisabete CORREIA MONTEIRO qui avait donné pouvoir à Marc BILLAND ;  
Farida AIT SI ALI qui avait donné pouvoir à Roland MAZAUDIER ;

**EXCUSÉS** : Véronique PELISSIER, Nadia BERTRAND, Henri POIRSON et Guillaume POUJOL DE MOLLIENS.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Gilbert DERUS.

**OBJET : PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2023 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE GROSSE MAINTENANCE DES ESPACES EXTERIEURS DES COPROPRIÉTÉS ET ASL – ASL LES GRANDES CÔTES**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération en date du 1er février 2018, par laquelle le Conseil municipal a approuvé les modalités d'attribution et de fonctionnement du dispositif d'aide financière à la réalisation de travaux de grosse maintenance des espaces extérieurs des copropriétés et des ASL ;

**VU** l'avis de la commission municipale du 23 mars 2023 ;

**VU** le rapport de Monsieur le Maire, rappelant les modalités de mise en œuvre du dispositif d'aide financière à la réalisation de travaux de grosse maintenance des espaces extérieurs des copropriétés et des ASL et son application dans le cadre des travaux entrepris par l'ASL LES GRANDES COTES ;

**CONSIDÉRANT** que le montant du projet de l'ASL LES GRANDES COTES, consistant en des travaux de fourniture et pose de candélabres, est estimé à 7 488,00 € TTC ;

**CONSIDÉRANT** qu'au regard de la nature des travaux souhaités et du devis présenté par l'ASL, la subvention de la commune s'élève à hauteur de 4 492,80 € TTC ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le montant de la subvention à hauteur de 4 492,80 € TTC (quatre mille quatre cent quatre-vingt douze euros et quatre-vingt centimes) pour la réalisation des travaux de l'ASL LES GRANDES COTES ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention particulière nécessaire à l'attribution de la subvention.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le 17/04/2023

Le Maire

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance

Laurent LINQUETTE

Gilbert DERUS